CH-I- 3

Casablanca, le 2 6 MARS 2012

## NOTE DE SERVICE

Objet : Prime De Performance Référence : Note du 27/04/2010

Dans le cadre de la Transformation Opérationnelle IQLAA, le groupe OCP a mis en place, depuis 2010, une prime de performance pour les agents OE et TAMCA.

La mise en place de la prime de performance est articulée autour de 3 principes fondamentaux :

- Système homogène à travers l'organisation: formule commune au Pôle Industriel
- Simplicité et transparence pour les opérateurs: Utilisation d'outils et de processus facilitant le suivi, l'exploitation et le contrôle du système et permettant la visualisation régulière de la performance
- Mesure objective de la performance: prime liée strictement à la performance individuelle, ou par équipe, et collective mesurées à travers des indicateurs quantitatifs, clairs et spécifiques traduisant une valeur ajoutée industrielle pour l'entreprise associés à des objectifs ambitieux et réalisables fixés à l'avance dans le cadre de la transformation opérationnelle.

Les indicateurs et les objectifs sont définis par les responsables des entités et validés par les Directeurs. Ils seront revus périodiquement dans le cadre du processus de recalibrage.

### A - FORMULE DE CALCUL DE LA PRIME :

La prime de performance est calculée selon la formule suivante :

- P : Prime mensuelle brute en Dirhams
- U : Niveau d'activité en rapport avec la demande commerciale et la capacité totale de production. Ce paramètre est fixé périodiquement pour chaque site par le Directeur Exécutif du pôle industriel
- J : Nombre de postes ou de jours travaillés au sein de l'équipe durant le mois considéré
- TM: Taux monétaire en Dhs fixé en fonction du niveau professionnel et pour 3 groupes définis, comme ci-après (annexe 1):

	G1	G2	G3
OE (PC et GC)	50	28	19
PM	67	40	25
HM	83	50	31

G1 : Métiers exercés dans les ateliers de production

G2 : Support à la production G3 : Support fonctionnel

Le groupe est associé à la fonction et non à l'agent. Le taux monétaire d'un agent peut éventuellement changer en fonction de son affectation au cours du mois.

 Score<sub>e ou c</sub>: Score Individuel ou d'équipe, ou Score collectif (par entité), calculés sur la base des réalisations mesurées pour chaque indicateur par rapport aux objectifs. Le calcul se fait comme suit :

### Score [0-126%] = $\sum \alpha_i$ . $A_i$ . $PE_i$

- o PEi: Performance réalisée [0-120%] par rapport aux objectifs prédéterminés
- α<sub>i</sub>: Poids de pondération de l'indicateur
- o Ai : Accélérateur de performance
  - Ai= 0 : si PE est inférieur à 80%
  - Ai= 1 : si PE est comprise entre [80%;100%]
  - Ai= 1,3 : si PE est supérieure à 100% (Accélération de la partie supérieure à 100% uniquement)
- N : Coefficient [0 150%] d'appréciation de l'agent par sa hiérarchie selon trois dimensions (Rapidité/ Qualité/ Initiative) sur une échelle de notation de 0 à 3 :
  - o 0 : inacceptable
  - o 1 : faible
  - o 2: moyen
  - o 3: excellent

N est calculé comme suit : N = (Note Rapidité + Note Qualité + Note Initiative)/6

La prime mensuelle d'un agent peut être supprimée par le Responsable d'entité dans les cas suivants :

- Absentéisme récurrent et non justifié
- Négligence causant arrêt de la ligne de production
- Manquement grave à la sécurité
- Manquement grave à la discipline

### B- MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME DE PERFORMANCE

Chaque entité est tenue de mettre en place le système de gestion de la prime de performance dans son périmètre. Il s'agit de définir les indicateurs (KPI) et objectifs associés à chaque individu, ou équipe, ainsi que de mettre en place les outils de calcul, suivi, contrôle et de communication des éléments de la prime de performance.

- 1- Définition: Le Responsable d'entité est tenu de définir avec ses équipes les indicateurs et les objectifs pour chaque individu ou équipe faisant partie de son périmètre.
- 2- Validation : Les éléments développés doivent être validés par le Directeur hiérarchique. Les modifications ultérieures des indicateurs et/ ou objectifs doivent également faire objet de validation.

### 3- Communication:

Pour la mise en œuvre de la prime de performance, chaque entité doit expliquer au personnel le système de calcul de la prime (formule, taux monétaire, indicateurs, caractère révisable des objectifs).

Chaque entité est tenue de communiquer régulièrement au personnel les éléments de mesure de performance qui servent de base de calcul des primes de performance (indicateurs, objectifs, scores), à travers des supports d'affichage à son niveau.

Les éléments personnels (notes hiérarchiques, montants des primes) ne peuvent faire l'objet d'affichage.

## 4- Suivi et contrôle :

Chaque entité doit tenir une revue mensuelle des résultats de la prime de performance pour vérifier la cohérence des enveloppes et des distributions avec la performance globale de l'entité. Le responsable de l'entité est garant de cette cohérence.

L'entité adressera, mensuellement au Service de Gestion du Personnel et à la Direction de la Performance les documents de contrôle et de synthèse de la prime, validés par le Directeur hiérarchique, selon le modèle prévu en annexe II et III. L'entité s'engage à sauvegarder une traçabilité de l'ensemble des éléments de calcul de la prime de performance.

Une réunion trimestrielle est instaurée au niveau du pôle industriel pour analyser la cohérence et la pertinence de ce dispositif par rapport aux performances réalisées. La préparation des éléments d'analyse est réalisée par la Direction de la Performance.

## 5- Accompagnement de la mise en œuvre :

La Direction de la Performance Globale est chargée d'assurer l'harmonisation des règles de gestion de la prime de performance pour garantir la cohérence globale au niveau des entités du pôle industriel.

## C- RÈGLES GÉNÉRALES

- 1- Le paiement de la prime est mensuel.
- 2- Cette prime n'est pas cumulable avec toute autre prime rémunérant la performance (prime de rendement, prime de responsabilité, prime de formation, prime de gérance des établissements sociaux, prime des encaisseurs, indemnité de caisse, prime de restaurant, ....).

Ces nouvelles dispositions annulent et remplacent celles de la note du 27 avril 2010 relative à la prime de performance. Elles prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Le Directeur Exécutif du Pôle Capital Humaîn P.I.,

EL KADIRI Mohamed

P.J.: 3 annexes,

GROUPE	SECTEURS D'ACTIVITE (OU FONCTION)
	Atelier de production
	Agents d'encadrement opérant sur chantier
	Opérateurs des salles de contrôle
	<ul> <li>Agents de production sur chantier (y compris Surveillants de déchargement et de chargement de</li> </ul>
	soufre, d'acide, de phosphate et d'engrais, et Agents chargés des jaugeages des bacs de stockage)
	Echantillonneurs
	<ul> <li>Laborantins des ateliers de production</li> </ul>
	Ateliers de maintenance mécanique, électrique, instrumentation et génie civil industriel
	<ul> <li>Agents d'entretien systématique et dépannage opérants à plein temps sur chantier</li> </ul>
G1	<ul> <li>Agents en charge des échafaudages, des revêtements antiacides calorifuges réfractaires opérant sur</li> </ul>
	chantier
	Équipes d'inspection opérant sur chantier
	Agents du bureau de méthode opérant sur chantier  Coordinateurs de sécurité opérants au sein des entités opérationnelles
	Agents de sécurité en charge de la prévention effectuant, à plein temps, des rondes sur chantier
	Agents de sécurité DCI affectés aux unités de production
	Conducteurs de grues, roues pelle, stockeuses et chargeuses, chariots élévateurs opérant à plein temps sur chantier
	Agents en charge des opérations de Draft Survey et ullage
	Agents en charge des suivis et contrôles des travaux de sous-traitance sur chantier
-	Atelier de production
	Agents des secrétariats techniques chargés des bilans de production et du suivi des matières
	premières et auxiliaires
	Ateliers de maintenance mécanique, électrique, instrumentation et génie civil industriel et ateliers centraux
	<ul> <li>Agents des sections révision mécanique, électriques, instrumentation et machines outils</li> </ul>
	Agents des sections chaudronnerie et soudure
	Agents de préparation
	<ul> <li>Autres agents de Bureau de méthodes</li> </ul>
	<ul> <li>Agents chargés d'entretenir la climatisation industrielle</li> </ul>
G2	Agents d'approvisionnement
02	<ul> <li>Agents de télécommunications chantiers</li> </ul>
	Agents sécurité DCI et infirmiers postés
	Agents du laboratoire central effectuant les analyses
	Conducteurs de véhicules et engins légers sur chantier ainsi que de chariots élévateurs opérant en dehors des ateliers
	de production Agents chargés de la logistique, du transport et du suivi des trafics des trains et camions
	Agents charges de la logistique, du transport et du sulvi des trailes des trailes et carrières.  Agents des entités projet en charge de la supervision et de la réalisation sur chantier (montage mécanique, tuyauterie,
	validation des attachements,)
	Contrôleurs de matériel opérant sur chantier
	Agents du maritime
	Agents des sections Gestion des budgets d'investissement
	Agents opérants à la direction des RH
	Agents opérants aux achats
	Contrôleurs de gestion
	Agents comptables
	Agents de l'entité Projet hors chantier  Agents des Secrétariats administratifs au sein des directions, des unités de production, de maintenance et autres
G3	services
	Gestion magasins centraux et stocks
	Agents d'entretien habitat (menuiserie, plomberie, électricité de bâtiment, climatisationetc.)
	Conducteurs de véhicules légers
	Gardiens, vaguemestres, chaouchs, surveillants des locaux, agents d'hygiène et/ou de nettoyage
	Agents opérants dans la médecine du travail hors infirmiers postés
	Agents des bureaux d'étude (dessinateurs, projeteurs, tirage de plans,)
	Prestations sociales
	Responsables environnement et qualité
	Tous les agents des autres entités et/ou fonctions non citées aux groupes G1 et G2

GROUPE	SECTEURS D'ACTIVITE (OU FONCTION)
	Unités de production
	Agents d'encadrement opérant sur chantier;
	Opérateurs des salles de contrôles
	<ul> <li>Personnel de conduite et de maintenance des installations fixes, de manutention et des usines de</li> </ul>
	traitement (épierrage, criblage, manutention, stockage, déstockage, lavage, flottation, broyage
	sechage, EAS, calcination, station d'épuration STEP…)
100	<ul> <li>Conducteurs des engins aux unités de production (draglines, sondeuses, pelles, chargeuses, bulls</li> </ul>
	camions, niveleuse, arroseurs, camions de ravitaillement, Porte char)
	<ul> <li>Agents d'échantillonnage et de contrôle qualité sur chantier</li> </ul>
G1	Prospecteurs opérants sur chantier,
	Laborantins des unités de production;
- 1	<ul> <li>Conducteurs de roue pelles, machines de chargement et déchargement des trains et navires,</li> </ul>
- 1	machines de mise en stock, machines de sous tirage  Conducteurs d'engins de manutention au chapting (grupe comiens grupe par le la
	ornadoure a engine de mandiention au chantier (grues, camions grues, nacelle)
	Personnel de maintenance opérant sur chantier:
	<ul> <li>Encadrement, mécaniciens, chaudronniers, soudeurs, pneumaticiens, électriciens, instrumentistes</li> </ul>
	station service, vulcanisateurs  • Équipes d'inspection opérantes sur chantiers
	=quipos a moposition operantes sur chantiers
	Agents de sécurité en charge de la prévention effectuant, à plein temps, des rondes sur chantier Gestion opérationnelle des flux
	Costion operationnelle des liux
	Agents de secrétariat technique
	Maintenance centralisée et atelier centraux (Mécanique, électrique, bobinage, chaudronnerie, soudure,
v)	vulcanisation, machines outils, régulation et mécaniciens d'usinage opérants dans les ateliers)
	<ul> <li>Agents de préparation et bureau des méthodes</li> </ul>
	<ul> <li>Agents chargés d'entretenir la climatisation industrielle</li> </ul>
	<ul> <li>Agents d'Approvisionnements et contrôle matériel</li> </ul>
	Agents de télécommunications
G2	Agents de sécurité, DCI et infirmiers postés affectés aux unités de production
	Laboratoire de phosphate
- 1	Conducteur des camions de relève et des véhicules légers aux unités de production
	Agents des entités projet en charge de la supervision et réalisation sur chantier (montage mécanique)  Marins et agents maritimes
	Entretien et gestion des réseaux de distribution (Eau et électricité)
	Géomètres, portes mires, géologues sur chantier
	Génie civil industriel
	Station service et pneumatique (hors chantier)
_	Agents des sections Gestion des budgets d'investissement
	Agents opérants à la direction des RH
	Agents opérants aux achats
	Contrôleurs de gestion
- 1	Agents comptables
	Agents des entités Projet hors chantier
	Agents des Secrétariats administratifs au sein des directions, des unités de production, de maintenance et autres
	services
	Gestion garages, magasins centraux et stocks
.	Agents d'entretien habitat (menuiserie, plomberie, électricité de bâtiment, climatisationetc.)
3	Conducteurs de véhicules légers hors unités de production
	Gardiens, vaguemestres, chaouchs, surveillants des locaux, agents d'hygiène et/ou de nettoyage
	Service médical
	Agents des bureaux d'étude (dessinateurs, projeteurs, tirage de plans,)
	Prestations sociales
	Géomètres, portes mires, géologues et prospecteurs (hors chantier)
	Agents DCI hors unités de production
	Laboratoires contrôle conformité (hors chantier)
	Cuisiniers opérationnels
	Tous les agents des autres entités et/ou fonctions non citées aux groupes G1 et G2

# DOCUMENT DE CONTROLE DE LA PRIME DE PERFORMANCE

Entité:

Période du : ... / ... / ... au ... / ... / ...

Nom et Prénom	Mie	Code Emploi	Score individuel (ou d'équipe)	Score e entité	Note hiérarchique	Nombre de postes	Montant prime (Dhs)	
			(adiaba a a a)					

Le Directeur hiérarchique

Responsable d'Entité,

# DOCUMENT DE CONTROLE DE LA PRIME DE PERFORMANCE

Entité:

Période du : ... / ... / ... au ... / ... / ...

Moyenne mesurée	(Suchingly mols)				
Objectif maximal		:			
Objectif central		::•			
Objectif minimal	:	:.			
Unité de mesure		··•			
Fréquence de mesure					
Poids			•		
Indicateurs		::•	•		
Nombre d'agents	:				
Fonction	:				
Service	:				

Le Directeur hiérarchique

Responsable d'Entité,